

# Question-Réponses sur les examens nationaux

lundi 6 avril 2020, par [Pauline Boulongne](#)

**Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la Foire aux questions (FAQ) en pièce jointe, document publié le 4 avril 2020.**



Aux élèves et parents d'élèves

Mesdames,  
Messieurs,

Je vous invite à prendre connaissance du communiqué de presse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale en date du 3 avril 2020

***Au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire, la perturbation dans l'apprentissage des élèves et la complexité d'organisation de nos examens nationaux, « Il n'est pas possible, comme l'a dit le Premier ministre le 2 avril, que les élèves puissent passer le baccalauréat dans les conditions normales. »***

Ces épreuves se traduisent en effet, chaque année, par la convocation de plus de deux millions d'élèves, en France mais aussi à l'étranger, de la mi-mai au début du mois de juillet. Préparées dès le mois de septembre, elles impliquent plusieurs semaines de mobilisation des personnels du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'impression de plusieurs centaines de sujets, représentant plus de 100 millions de pages, et la convocation d'épreuves successives réunissant de très nombreux candidats dans les mêmes salles.

En outre, après le retour des élèves en classe, l'enjeu principal sera de consacrer l'essentiel du temps aux apprentissages afin de limiter d'éventuels retards et de permettre une poursuite d'études au lycée et dans les formations du supérieur dans de bonnes conditions.

Après une large consultation des partenaires sociaux, des fédérations de parents d'élèves, des délégués nationaux et académiques des lycéens, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a proposé au Président de la République et au Premier ministre des aménagements qui tiennent compte de trois critères essentiels :

le critère sanitaire ;  
le critère pédagogique ;  
le critère logistique.

**Le principe général : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.**

Pour en savoir plus, nous vous invitons à **consulter la Foire aux questions (FAQ)** en pièce jointe, document publié le **4 avril 2020**.

Nous reviendrons vers vous dès que possible lorsque nous disposerons des informations complémentaires.

Cyrille Seguin

Proviseur Cité scolaire Mistral